

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 787 12 septembre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 20 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Laurent Bonnard
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
P.-F. Piguet

787

L'économie et le gaspillage

Le demi-canton de Bâle-Campagne est l'un des rares en Suisse à avoir pris au sérieux la crise énergétique de l'hiver 1972-1973. Avec son voisin de Bâle-Ville il a établi une conception de l'énergie qui n'a pas d'équivalent en Suisse: analyse détaillée de la consommation et des possibilités d'économies, fixation d'objectifs de diminution de la consommation. Mieux encore: le Parlement cantonal, saisi d'un premier rapport, s'est déclaré insatisfait et a exigé une nouvelle étude et des propositions plus économes encore.

Le premier, il a édicté une législation sur l'énergie simple et souple, qui permet, par voie d'ordonnances, d'adapter les prescriptions à l'évolution de la technique et aux difficultés d'application. Le premier, il a cherché à améliorer de manière systématique la qualité thermique du parc immobilier de l'Etat, avec un double résultat: des économies financières non négligeables d'une part, des expériences techniques utiles aux professionnels de la construction et exemplaires pour les particuliers d'autre part.

Cette rapidité de réaction, favorisée par l'opposition massive de la population au projet de Kaiser-augst, est maintenant payante. Alors que dans d'autres cantons on n'a pas su utiliser le choc consécutif aux hausses successives du prix du pétrole pour mettre en place les mesures nécessaires — l'abaissement relatif du prix du mazout rend aujourd'hui une intervention politiquement plus difficile — Bâle-Campagne récolte les dividendes de sa «témérité».

L'obligation d'installer un système de décompte individuel des frais de chauffage dans les immeu-

bles neufs dès 1981 et dans les immeubles existants dès juillet dernier a été fort critiquée par les Confédérés: trop grande hâte dans un domaine techniquement pas au point, chicanes administratives. Les résultats sont pourtant encourageants; sur un échantillon de 1200 appartements on a pu constater une baisse de consommation de 14% dans un premier temps et de 23% ensuite. Appliquée à toute la Suisse la mesure permettrait d'épargner quelque 275 000 tonnes de mazout par an.

Le mol engagement, voire l'inactivité des collectivités publiques en faveur des économies d'énergie fait le bonheur des producteurs d'électricité. Ces derniers, lors de leur récente assemblée générale, ont à nouveau exprimé leur volonté d'accroître la part de l'électricité à la production de chaleur (chauffage et eau chaude). C'est qu'ils disposent d'excédents pour lesquels il faut bien trouver un débouché. Alors même que chaque physicien sait pertinemment que l'utilisation de cette énergie noble pour produire de la chaleur est irrationnelle. Sur leur lancée, les électriciens ont réaffirmé leur désir de voir supprimer la clause du besoin pour la construction de nouvelles centrales nucléaires; seuls les producteurs sont à même de définir l'optimum énergétique du point de vue de l'économie nationale.

Au vu de l'engagement actuel de la Confédération et de la plupart des cantons, les producteurs d'électricité ont de bonnes chances de voir leurs rêves devenir réalité et de continuer à dicter au pays ce qui est bon et juste en matière énergétique.

J. D.

À NOS LECTEURS

Les réponses au questionnaire paru dans DP 786 peuvent encore être envoyées à notre adresse. Merci d'avance.

Ça urge, parce que ça «creuse»

D'une plaie qui s'approfondit du fait de l'infection, on dit qu'elle «creuse». Voilà exactement ce que fait à l'heure actuelle le problème des réfugiés: il creuse. Et plutôt profond. Pour le mesurer, il suffit de lire les lettres de lecteurs (déjà exploitées sur le même thème dans la brochure DP 748), et surtout d'écouter les rumeurs qui parcourent la ville. Plus elles sont folles et invraisemblables, plus elles se répandent vite, en «s'enrichissant» à chaque relais. Refrain actuel: il y a chez nous trop de jeunes hommes valides (au teint trop foncé) qui feraient mieux de travailler chez eux, et d'y nourrir leur famille, plutôt que de se royaumer dans les rues et les hôtels suisses, aux frais d'une Mère Helvétique décidément trop généreuse.

La presse s'efforce de contrer le mouvement par une information utile: en relativisant le nombre des requérants d'asile, en décrivant leurs conditions effectives d'hébergement, en rappelant les souffrances liées à tout déracinement. Bon boulot d'information dans l'ensemble, mais qui suffit tout juste à réduire l'ignorance de ceux qui veulent bien apprendre. Les autres n'ont rien à faire de tels renseignements, et la grogne se généralise, inspirée par un racisme caractérisé à l'extrême-droite et par une certaine amertume à gauche, où l'envie aigrie l'emporte trop souvent sur l'internationalisme solidaire.

FAUTE DE POUVOIR BLOQUER...

Pour éviter que la plaie «creuse» au point de tourner à la gangrène, il n'y a qu'un moyen définitif: stopper l'afflux, soit, en langage technocratique, diminuer l'attractivité de la Suisse. Plus vite dit que fait quand on a seulement deux aéroports, et

1900 kilomètres de frontières perméables, en majeure partie avec des pays qui connaissent peu ou prou le même problème. Et même si la fin des passeurs ou l'interruption des filières freinaient l'afflux, elles frapperaient sans doute nombre de requérants dont la demande pourrait s'avérer recevable. Inutile donc de retenir cette «solution finale», pour des raisons à la fois pratiques (surveillance des frontières, aux postes et surtout «en campagne») et de principe (accueil).

Dans l'impossibilité de bloquer les entrées, il reste à gérer leurs conséquences. Tout le monde en convient, ce qui donne le sentiment de faire quelque chose et l'impression d'un moindre désarroi. Mais que faire, maintenant que la «solution forfaitaire» a été publiquement enterrée par M^{me} Kopp elle-même, lâchée par les siens, et par les cantons — pas seulement alémaniques comme a voulu le dire la presse romande (au total, seul Neuchâtel a dit pleinement oui à l'acceptation de tous les dossiers déposés avant le 1^{er} janvier 1984).

... IL FAUT LIQUIDER

Priorité des priorités: liquider les quelque 23 000 demandes en suspens (13 470 à fin décembre 1984). A Berne, plus de neuf collaborateurs sur dix s'y acharnent. En mars dernier, ils sont parvenus, exceptionnellement, à empêcher les piles de monter. Depuis, on ouvre régulièrement davantage de dossiers qu'on en ferme. En juillet dernier, le nombre des demandes déposées a même atteint le niveau record de 1035, presque égalé le mois suivant d'ailleurs. Cela nous portera à près de dix mille pour l'année en cours (contre 7886 en 1983 et 7435 en 1984), dont 90% en provenance de pays non européens.

L'administration fédérale pourra demander encore du personnel supplémentaire au Parlement, qui l'accordera une fois de plus. Mais si le mode de

traitement des dossiers reste conforme à la pratique suivie jusqu'ici, le rattrapage deviendra toujours plus difficile. Pour mettre fin à cette course perdue d'avance, il ne suffit pas de maintenir à près de 80% le taux de refus. Il faudra bien, d'une manière ou d'une autre, mais si possible discrète, appliquer la «solution Kopp»: en obtenant le maximum de retraits (plus vite négociés qu'un dossier traité), et en distribuant les permis B aux plus anciennement arrivés. L'hôtellerie-restauration n'attend que cela, et se chargera d'aider ces «nouveaux saisonniers à l'année» à se noyer dans la place de travail helvétique — hors contingents bien entendu.

Si les partis gouvernementaux parvenaient à s'entendre sur une solution de ce type, et sur la prochaine révision de la Loi sur l'asile, le problème posé par la présence des requérants dans les cantons et les villes pourrait perdre rapidement de son acuité dans l'opinion publique. L'échéance électorale de l'automne 1987 devrait faciliter l'entente...

COURRIER

Précision au mètre carré

Répondant à l'article de Marcel Burri, «Des garanties peu démocratiques» (DP 784), un lecteur signale qu'il «est possible d'exprimer la perméabilité d'un terrain en mètre carré. On parle alors de perméabilité intrinsèque: il s'agit d'une valeur qu'on peut transformer en mètres par seconde, en tenant compte de la nature du liquide. Cette perméabilité intrinsèque est utilisée par les pétroliers surtout. Elle décrit en particulier la géométrie et l'arrangement des drains.»

Mais que l'on se rassure, les «hydrogéologues suisses n'utilisent pratiquement jamais» cette dénomination.

Cher abondance

Sans atteindre le niveau record de 1984, les moissons de cette année auront de nouveau été exceptionnellement bonnes et abondantes. *Donc*, le prix de la farine — et du pain — va augmenter. Drôle de raisonnement? Bien sûr, mais la politique agricole n'a jamais été le lieu de la logique formelle. Ni d'ailleurs celui du libéralisme économique: la loi de l'offre et de la demande ne joue que sur certains marchés et jamais à toutes les étapes du processus de commercialisation d'un produit. Dans ces conditions, l'abondance de l'offre de céréales panifiables peut tout aussi bien entraîner une augmentation des prix de vente de la farine, pour une demande stable ou même en légère régression. C'est donc ce qui va se passer, et pour une raison parfaitement légale, mais plus scandaleuse encore que la violation des principes de l'économie de marché.

La production de blé avoisine les 500 000 tonnes cette année (565 000 tonnes en 1984); la totalité est prise en charge par l'Administration fédérale des blés (AFB) qui transmet le grain aux moulins, au fur et à mesure de leurs besoins, chiffrés à 366 000 tonnes.

La différence, soit 134 000 tonnes cette année s'en va à la teinturerie: le blé est «dénaturé», c'est-

à-dire passé au rouge pour éviter toute confusion ultérieure, et revendu pour l'affouragement. L'opération, sur laquelle on conseillera à toute personne sensée de ne pas trop s'interroger à l'heure où la famine sévit dans de vastes régions du monde, coûte fort cher à la Confédération. Car si l'AFB revend le blé aux moulins en prélevant une marge qui lui permet de couvrir les frais de collecte, transport, stockage, etc., elle ne peut le faire pour le grain dénaturé; ce dernier s'enlève au prix des céréales fourragères de qualité nutritive comparable, ce qui entraîne la perte nette de Fr. 40.— environ par quintal, soit 53 millions de francs. A ce montant, il va falloir ajouter une vingtaine de millions pour achever l'écoulement des récoltes de 1983 et 1984 qui encombrant encore le fond des silos.

Or c'est pour faire participer les consommateurs de pain à cette peu glorieuse facture que le pain va augmenter de cinq centimes par kilo, ou de dix si les boulangers saisissent finalement l'occasion d'«adapter» leurs prix. Il fut un temps, pas si lointain (1977/78), où une augmentation de vingt centimes par kilo de cet aliment-symbole qu'est le pain provoquait un référendum socialiste (aujourd'hui, décadence oblige, la Migros monte aux barricades pour 15 centimes sur le kilo de sucre, bourré de calories superflues...).

Vous savez donc pourquoi le marché des céréales panifiables échappe aux lois de l'économie libérale.

annuelle du comité central de la SES et des parlementaires fédéraux du PDC permettra, espère le PDC, de renouer ces contacts privilégiés.

Au surplus, les membres de la SES sont invités à participer aux séminaires de formation du PDC et peuvent faire partie des commissions de ce parti. Des divergences existent, en revanche, entre la SES et les Jeunes démocrates chrétiens suisses (JDG).

Manœuvre subtile

Grande nouveauté mais nouveauté douteuse dans la manière de traiter une initiative fédérale. A la faveur de l'été le Conseil fédéral a publié son message sur l'initiative «Pour la protection des locataires».

Le gouvernement rejette bien entendu l'initiative mais propose un nouvel article constitutionnel, la révision du Code des obligations au chapitre du bail à loyer et la transformation de l'arrêté contre les abus dans le secteur locatif — provisoire — par une loi fédérale. Une triple contre-proposition à laquelle les organisations de locataires reconnaissent une certaine substance.

Mais, comme pour compenser sa relative ouverture d'esprit, le gouvernement a imaginé une procédure alambiquée qui risque bien de conduire tout droit... au statu quo. En effet, le Conseil fédéral lie les deux révisions législatives mentionnées ci-dessus à l'acceptation de son contre-projet constitutionnel: si l'initiative et le contre-projet sont rejetés par le souverain, la révision du Code des obligations et la nouvelle loi contre les abus n'entreront pas en vigueur; si l'initiative est acceptée les deux révisions législatives seront également caduques et le Parlement devra se remettre au travail sur la base de l'initiative. Dans les deux cas de nouvelles années d'attente pour les locataires.

On voit bien l'idée de manœuvre: forcer les organisations de locataires à retirer leur initiative sans quoi elles risquent de tout perdre. Scénario d'autant plus probable avec le système actuel de vote en cas d'initiative et de contre-projet — interdiction du double oui.

La tactique du Conseil fédéral ne serait-elle pas tout simplement un chantage?

Autrefois, la Société des étudiants suisses (SES) entretenait des contacts étroits avec le Parti démocrate chrétien. Craignant d'être privé de ce réservoir de cadres, le PDC a entrepris la reconquête de cet important groupement d'étudiants portant couleurs. Inaugurée l'année dernière, une rencontre

Les animaux et nous

Les rapports entre l'homme et les autres êtres vivants font actuellement l'objet d'une prise de conscience dans les pays développés, comme en témoigne la récente Loi suisse sur la protection des animaux, qui a tenté de combler un vide juridique quasi total. Cette loi est actuellement remise en question par l'initiative «Pour la suppression de la vivisection» qui tend vers une simplification à la fois extrême et très fragmentaire des relations homme/animal. Contrairement à ce que semblent imaginer les auteurs de l'initiative, «légaliser» nos relations avec nos frères inférieurs n'est pas une démarche simple, en raison de la complexité du monde vivant et de la variété des interventions humaines. En effet, pour envisager les relations homme/êtres vivants de façon rationnelle et globale, nos connaissances des êtres vivants doivent être prise en considération; il est sans doute utile à cet égard de rappeler certains concepts essentiels dans ce débat.

DIVERSITÉ ET UNITÉ DES VIVANTS

Les êtres vivants sont d'une infinie diversité en tant qu'espèces, de sorte que l'entité «animal» est très difficile à cerner. La loi suisse considère arbitrairement que seuls les vertébrés ont droit à l'animalité: il existe certainement des invertébrés plus évolués et sensibles que certains vertébrés (comparez par exemple une pieuvre et un têtard). Ce raisonnement reste valable pour les individus d'une même espèce; ainsi, dans le cas de l'espèce humaine, difficile de savoir ce qu'est l'«Homme», comme l'illustrent de façon frappante les débats sur l'avortement et l'euthanasie. L'espèce humaine, comme les autres, comprend en effet des individus sous forme unicellulaire, des embryons à divers stades,

des êtres décérébrés, etc., dont l'humanité ou la «citoyenneté» est controversée.

Une très grande unité — reflet de liens de parenté plus ou moins lointains — existe entre les êtres vivants de cette planète; illustration spectaculaire: les bactéries, les plantes ou l'«homo sapiens» utilisent tous le même code génétique. Aujourd'hui, on produit des protéines humaines en donnant à «lire» des gènes humains à des bactéries. D'où la vanité de s'efforcer de séparer la connaissance ou l'étude de l'homme de celles des autres êtres vivants.

Les êtres vivants sont structurés dans des rapports écologiques: seuls innocents du point de vue moral ceux qui font la synthèse de la matière organique à partir de la lumière et des minéraux (les plantes); les autres sont des prédateurs à divers degrés. Le comportement de prédateur — reflet d'un rapport de force, sans signification morale — est essentiel pour la stabilité de l'écosystème planétaire. Le seul comportement imbécile à combattre absolument est celui du prédateur qui détruit les espèces dont il vit, par exemple par la chasse, jusqu'à l'extinction, ou par la destruction du milieu vital, deux domaines où l'«homo sapiens» s'est tristement illustré. L'utilisation des animaux pour la recherche biomédicale suscite les plus grandes passions, mais n'est pourtant qu'un des aspects de nos rapports avec les autres êtres vivants. Cette utilisation biomédicale, si elle n'est pas morale (c'est-à-dire ni plus ni moins morale que le comportement de prédateur), se situe dans la logique du monde vivant, tout comme la consommation de viande. Il est heureux que l'utilisation des animaux se fasse dans un cadre légal qui ne peut être simple pour trois raisons au moins.

AVEUGLANTE PASSION

D'abord, du fait de la très grande diversité des êtres: même parmi les vertébrés, les interventions sur un poisson, une souris ou un singe ne sont guère comparables; ensuite, de par le large éventail

des interventions allant de la simple détention (déjà très traumatisante pour un animal sauvage) en passant par les interventions bénignes (prise de sang) ou causant des dommages (inoculation de maladie(s)), et finalement à la «vivisection» au sens étymologique. En dernier lieu, à cause de la finalité de l'intervention, donnée variable, donc particulièrement difficile à saisir: certaines interventions, justifiables à une époque, ne le sont plus à une autre.

Ainsi, la tentative d'assimiler toute intervention humaine à la «vivisection» sur un «animal», comme le font les auteurs de l'initiative, revient à réduire de façon simpliste le problème et à perdre le contact avec une réalité complexe. Plus raisonnable au contraire l'adoption d'une attitude pragmatique et l'effort pour se vouloir d'autant plus restrictif que l'intervention considérée atteint des animaux sauvages, des animaux évolués, que les interventions causent des dommages et que la finalité en est douteuse.

UNE LÉGISLATION MIEUX ADAPTÉE

La loi suisse, votée en 1981, constitue incontestablement un progrès dans cette direction. Malheureusement certains aspects de la protection des animaux, peu visibles mais néanmoins essentiels, n'y sont que très peu ou pas du tout abordés. La législation actuelle considère de façon tendancieuse que les souffrances et mauvais traitements infligés aux animaux proviennent uniquement des «expériences».

Ainsi, il est des situations grotesques dont j'ai une pratique personnelle: pour injecter une substance X à un groupe de souris de laboratoire, je dois formuler une requête motivée à l'Office vétérinaire cantonal, lequel accorde éventuellement une autorisation. Par contre, nul besoin d'autorisation si je désire empoisonner des animaux de mon entourage, voire des animaux sauvages, avec des insecticides, raticides, etc., car ces produits sont accessi-

Sortir du tunnel

On connaît aujourd'hui les chiffres du déficit du transport par rail des voitures à travers le Simplon: 5,6 millions à la charge des CFF. La somme n'est pas négligeable pour les CFF, mais elle est faible en regard des possibilités qu'offre l'utilisation des droits de benzine sur les carburants.

Actuellement un seul automobiliste utilise le tunnel ferroviaire pour douze qui franchissent le col. L'ouverture du col, en toute saison, coûte, avec l'entretien de la route et compte tenu des amortissements, 350 millions par an. Certes, l'accessibilité du col est justifiée aussi par des arguments patriotiques: permettre aux Suisses de l'autre versant (Simplon-Village et Gondo) de rejoindre même en hiver la «mère patrie». Mais la fréquence générale des passages est relativement faible: 2000 voitures par jour en moyenne. Chaque passage bénéficie donc d'une subvention d'une cinquantaine de francs.

Tous les commentateurs ont relevé l'illogisme de la décision fédérale: subventionnement de l'utilisa-

bles à tous et je peux les disperser à ma guise sous les prétextes les plus futiles. Dans ce cas, aucun problème pour les âmes sensibles ou le législateur suisse: il ne s'agit pas d'une «expérience». De même, nul besoin d'autorisation si je désire castrer mon chien, sous le prétexte discutable que sa sexualité dérange; par contre, je devrais demander une autorisation, motivée, pour castrer une souris dans un but d'investigation.

Ces situations absurdes suggèrent qu'il serait souhaitable que la législation actuelle évolue, non pas vers une radicalisation simpliste et fragmentaire, mais bien plutôt vers une prise en considération plus globale des rapports entre l'homme et les autres vivants.

P.-F. Piguet

tion du Lötschberg et bouclage du Simplon. Au moment où le Gothard s'engorge de manière catastrophique pour l'environnement, le Simplon par une liaison rapide et bon marché Kandersteg-Iselle offrirait une variante originale d'une traversée des Alpes route-rail.

Quand on lit le compte rendu de la séance de la Commission romande de la ligne du Simplon qui a siégé à Fribourg le 26 août, on est frappé, malgré les effets de voix («convoquons les états-généraux du Simplon», J. J. Cevey dixit), par la résignation que reflète bien Paul-René Martin, constatant que «les décisions ne se prennent ni à Sion, ni à Fribourg, ni à Neuchâtel, ni à Lausanne, mais à Berne, Rome et Paris».

Le véritable problème du Simplon est de rester l'axe prioritaire Paris-Milan. Il faudrait pour cela, au titre du trafic voyageurs, acquérir de nouveaux moyens de transports. Michel Béguelin parle dans Le Cheminot des performances du train italien, le «Pendolino». Il nous renvoie lui aussi à Rome, à Paris et à Berne.

Or les CFF ne sont que faiblement motivés par le Simplon; quant aux Français et aux Italiens, ils ne voient pas pourquoi ils feraient des cadeaux aux Suisses. Les cantons romands ne se feront donc entendre que s'ils sont prêts à jouer eux-mêmes, c'est-à-dire à faciliter financièrement, par caution ou participation, les solutions les meilleures. Bref, s'ils retrouvent le sens de la politique étrangère. C'est ainsi qu'ils ont pu créer le Grand Saint-Bernard; depuis, Genève a montré sa maîtrise dans les négociations frontalières.

Nous avons suggéré dans cet esprit que l'imposition des frontaliers, qui va dégager des recettes nouvelles, au lieu d'être encaissée pour la part cantonale dans le budget général où elle sera noyée, soit affectée aux «relations extérieures». A défaut on ne pourra que se pendre aux basques d'autrui et faire des discours. Car il faut non seulement du nerf, mais encore le nerf de la guerre.

A. G.

Bravo les Zurichois!

Première helvétique: d'ici 1990 toutes les entreprises publiques de transports du canton de Zurich seront groupées dans une communauté tarifaire. L'utilisateur n'aura besoin que d'un seul billet pour se rendre à destination; 34 entreprises de transports (CFF, PTT, chemins de fer privés, bateaux, téléphériques, lignes urbaines et régionales), 1700 kilomètres de réseau, 1750 arrêts et un seul billet, un tarif commun fixé au prorata de la distance pour les quelque 330 millions de passagers transportés en 1984. Un effectif qui devrait croître avec cette simplification offerte aux usagers des transports publics.

L'idée, annoncée en mars 1985 (DP 765), fait maintenant l'objet d'un projet de loi du Conseil d'Etat soumis à la consultation des communes et des entreprises concernées.

Ces dernières supportent actuellement un déficit annuel d'environ 200 millions de francs. Ce déficit devrait rester sensiblement identique avec la communauté tarifaire; mais la contribution du canton passerait de 30 à 70 millions, celle de la ville de Zurich diminuerait de 70 à 40 millions; les autres communes qui profitent du réseau sans rien déboursier verraient leur part fixée à 30 millions.

Certes, les solutions nécessaires à une métropole telle que Zurich ne sont pas applicables telles quelles à d'autres villes. Pour ces dernières la situation est moins complexe, donc a priori plus facile à maîtriser. Pourtant, en Suisse romande notamment, prudence et temporisation sont toujours les maîtres mots en la matière. N'a-t-on pas entendu un responsable des transports publics genevois dans un récent débat public se retrancher derrière le manque d'argent? Dans l'un des cantons les plus riches de Suisse.

MULTILINGUISME

En payer le prix

Nous sommes habitués à payer le moins possible pour assurer les communications linguistiques entre Confédérés.

Elevé au rang de langue nationale, le romanche n'est toutefois pas reconnu comme langue officielle. La traduction de tous les textes officiels, proposée en 1981 par le conseiller national Crevoisier, n'a pas été admise: elle entraînerait des coûts supplémentaires de plusieurs millions et la nécessité de recruter ou de former des traducteurs qualifiés. On connaît l'histoire, encore récente, de la traduction simultanée aux Chambres fédérales et de son champ limité pour des raisons budgétaires.

ECHOS DES MÉDIAS

Le quotidien gratuit d'annonces officielles et privées de la ville de Zurich, *Tagblatt der Stadt Zurich*, se présente comme un journal d'information depuis début septembre. La «une» publie des informations autrefois reproduites en dernière page. Les annonces officielles paraissent à l'intérieur du journal.

* * *

Unique radio de quartier en Suisse, Radio Riesbach (100,6 MHz) de Zurich émet le jeudi de 18 h. 30 à 20 h. 00 et le dimanche de 12 h. 00 à 13 h. 30. Pas de publicité: le financement est assuré par les cotisations des membres (30 francs par année) et les dons des sympathisants.

* * *

Tri-hebdomadaire de langue allemande, *Südschweiz* paraît au Tessin depuis 1920 (tirage 5000

Le «Fichier français» de Berne doit compter presque exclusivement sur le bénévolat de ses membres. Il n'y a pas d'équivalent en allemand, où le «Duden» germanique fait, théoriquement, la loi. Quant aux deux autres langues, mieux vaut ne pas exposer l'insuffisance de moyens dont elles disposent.

Quand sera-t-il possible d'aborder franchement la question du coût réel du plurilinguisme en Suisse? Quand nous donnerons-nous les moyens d'améliorer sérieusement les communications, sans recourir au hasard des legs, des collectes et des mesures partielles pour remédier aux lacunes lorsqu'elles sont trop évidentes? Point n'est besoin d'envisager les solutions perfectionnistes des services linguistiques de grandes organisations internationales ou d'Etats puissants comme la République fédérale allemande.

exemplaires). Il subit une cure de rajeunissement et paraîtra sous le titre *Die neue Südschweiz* (La nouvelle Suisse méridionale).

* * *

La visite du Pape au Liechtenstein a révélé l'existence d'un petit journal contestataire local se nommant *Maulwurf*, autrement dit: la taupe.

* * *

Des mutations sont en cours dans le réseau des correspondants de la *NZZ* à l'étranger (N° 201): l'équivalent d'un mouvement diplomatique. Les faits en bref.

Ouverture d'une rédaction économique en Amérique latine qui comptera dorénavant deux correspondants: l'«économique» à Buenos Aires (l'actuel correspondant économique à Rome), le «politique» à San José (actuellement à la rédaction zurichoise). A Rome, le nouveau correspondant économique sera l'actuel envoyé auprès des Communautés européennes à Bruxelles. Il sera rem-

TÉLÉVISION

Combat de coqs

Ainsi donc la prochaine émission de la TV romande «Le Défi» mettra en scène Le Pen.

Les inquiétudes que nous exprimions lors du lancement de cette émission sont confirmées. Du spectacle à base d'affrontements verbaux où la forme prend le pas sur le contenu politique. Déjà les réalisateurs genevois vont chercher leur tribun outre-Jura. Comme si la TV romande avait à fournir un porte-voix aux élucubrations du dirigeant du Front national. Serait-ce que les personnalités helvétiques prêtes à se livrer au jeu du cirque proposé par «Le Défi» ne se pressent pas au portillon?

Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas d'ignorer l'importance de la forme dans la communication politique. Pas plus qu'il n'est justifié de faire la sourde oreille aux discours xénophobes, aussi insupportables soient-ils. Mais la forme du «Défi», cette programmation du sensationnel même gratuit — pourvu que ça chauffe — ne permettra pas de faire avancer d'un pouce la compréhension du phénomène xénophobe et les moyens d'y faire face. Gageons-le.

J. D.

placé par un journaliste attaché aujourd'hui à la rédaction de Zurich. Enfin, mutation en Scandinavie: l'actuel correspondant général pour l'Amérique latine sera transféré à Copenhague et le rédacteur en place à Stockholm réintègre la rédaction centrale zurichoise après trois ans et demi dans le nord de l'Europe. A faire rêver la rédaction de DP!

De père inconnu

Lecture du *Tagebuch* de la comtesse Franziska zu Reventlov, 1871-1918.

J'avais découvert la comtesse — *die kosmische Gräfin*, comme l'appelaient ses amis — d'une part parce que j'avais rencontré sa petite-fille à Munich, en 1946, du temps que j'étais traducteur au Tribunal militaire américain — et d'autre part en visitant au-dessus de Locarno, en compagnie de l'ami Gilardoni, du Groupe d'Olten, le *Monte Verità*, aujourd'hui musée; au début de ce siècle

lieu de rassemblement de toutes sortes de pacifistes, naturistes, théosophes, anthroposophes, végétariens — Hesse, Jung, Steiner, George, Mühsam, etc., plus, à partir de 1910, la *Gräfin*. Fort bien. Outre le *Tagebuch*, publié par sa belle-fille, il nous reste d'elle toute une correspondance, notamment avec le caractérologue Ludwig Klages, et quelques romans, satire de la société d'alors, de la bohème munichoise du début du siècle, etc.

Naturellement, la *Gräfin* était absolument éloignée de toute idée de mariage. Et naturellement aussi, elle eut un fils de père inconnu (elle ne voulut jamais révéler son nom), qui par la suite devait fuir l'Allemagne nazie, prendre part à la guerre civile espagnole du côté des Républicains, se réfugier en

Afrique du Nord après la victoire de Franco, rentrer à Munich dans les premières années 50, jouant un rôle de premier plan dans les syndicats, et pour finir publier ses souvenirs sur l'Espagne (chez Europa-Verlag, 1968).

Elle l'avait prénommé Rolf, mais dans son Journal, il n'est question que du *Tierchen*, de la *Maus* (la souris), du *Bubi*, du *Büblein*, etc. Il était né en 1897, ce qui veut dire qu'il eut dix-sept ans en 1914 et vingt ans en 1917... (Le biographe de la comtesse, un certain Fritz, nom prédestiné, pour montrer qu'elle était une mère possessive, voire abusive, révèle qu'elle a continué à l'appeler *Bubi* jusqu'à l'âge de dix-huit ans, c'est-à-dire à l'âge où il se vit incorporé dans l'armée impériale pour aller parfaire son éducation du côté de Verdun... Moi, qui n'ai pas tout mon bon sens, j'avoue qu'entre une mère qui appelle son fils de dix-huit ans *Bubi* et un Etat qui recrute ce même fils de dix-huit ans pour l'envoyer sur le front, croupir — dans le meilleur des cas — dans une tranchée, l'abus me paraît être du côté de l'Etat! Mais passons.) Donc *Bubi* fut recruté et incorporé quelque part vers 1916. La *Gräfin* ne fit ni une, ni deux: de Locarno où elle se trouvait, elle partit pour l'Allemagne, pour Coblenz où son fils passait à l'arrière quelques jours de repos. Elle lui proposa de revenir en Suisse, c'est-à-dire de désertir. Il accepta. Elle avait apporté des vêtements civils; elle le ramena à la frontière, du côté d'Uberlingen. Là, une barque les attendait. Elle se mit aux rames, et malgré les balles des douaniers, ils arrivèrent à bon port et rentrèrent à Locarno... lui donnant ainsi la vie pour la seconde fois. L'année suivante, 1918, elle mourait, ayant accompli sa mission ici-bas.

Ce qui donne à penser que la Suisse peut tout de même avoir une raison d'être, quelquefois... Par exemple d'accueillir des réfugiés, huguenots par exemple, et pourquoi pas, tamouls!

J. C.

AVS

Numéro passe-partout

Dans sa réponse du 14 août à une question ordinaire du conseiller national Herzog (POCH, ZH), le Conseil fédéral énumère les utilisations faites à Berne du numéro AVS que chaque citoyen reçoit le jour de sa naissance. Ce numéro est utilisé dans:

- tous les domaines des assurances sociales,
- tous les domaines militaires et de la protection civile,
- le domaine fiscal,
- les systèmes d'information, tels que le registre central des étrangers (RCE), le système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail (PLASTA) et celui de l'assurance-chômage obligatoire (ALIS/SIPAC),
- le fichier des conseillers nationaux et aux Etats,
- le registre des commissions extra-parlementaires,
- le fichier central des peines relatives aux infractions relevant de la Direction des douanes,

- le fichier des annonces cantonales relatives aux toxicomanes,
 - le registre des détenteurs de véhicules postaux,
 - le domaine Jeunesse et Sport,
 - la liste des travailleuses à domicile,
 - le fichier d'assistance des Suisses qui ont reçu une aide financière lors d'un séjour à l'étranger,
 - le fichier de la caisse d'épargne du personnel de la Confédération,
 - le fichier des prêts hypothécaires,
 - le registre des marins,
 - le registre des personnes exposées à des rayonnements dans le cadre de leur profession (STRADOS),
 - le fichier des exploitations et des organisations qui interviennent dans la préparation et l'utilisation des pommes de terre,
 - le registre des détenteurs de permis d'explosifs.
- Et d'ajouter que des applications semblables existent également dans les administrations cantonales.

La protection des données ne passe-t-elle pas aussi par celle des entrées?

Convention horlogère

Domaine Public (778) avait consacré un long reportage à la journée d'étude du Parti socialiste suisse qui débattait, avec la participation de MM. Hayek et Arnold, des nouvelles technologies et de l'emploi.

Avaient été relevées (et prises au sérieux, réd.) les déclarations de M. Arnold sur l'esprit d'ouverture nécessaire dans l'industrie horlogère, sur l'importance d'une large délégation de compétence, sur l'information des syndicats, etc.

Or le 22 août, Gilbert Tschumi, secrétaire central, a informé le Comité fédératif de la FTMH de l'état des négociations dans l'industrie horlogère.

Il a souligné en particulier selon la Lutte syndicale qu'«un changement notable intervenu au sein de la délégation patronale avait rendu extrêmement ardues les pourparlers qui devraient aboutir au renouvellement de la convention dans le secteur en

question. Ces difficultés s'expliquent par le fait que certains représentants patronaux étrangers à la branche ne manquent pas une occasion de remettre en question les droits négociés dans le passé et considérés désormais comme acquis, s'ils ne veulent pas carrément les éliminer. Ce contexte n'est pas des plus propices à une prorogation de la convention dans un climat marqué par le respect mutuel des intérêts spécifiques et la volonté de résoudre les problèmes par des solutions élaborées en commun. Cet état de fait étonne, si l'on songe que les travailleurs ont pris une part prépondérante pour sortir l'industrie horlogère de la crise qu'elle a traversée depuis de nombreuses années.»

Où sont donc les impulsions de la nouvelle direction? Où l'esprit nouveau?

La naïveté veut qu'on prenne au sérieux les déclarations d'intention. Elle n'exclut pas la mémoire. On serait autorisé à qualifier de potiches ceux qui ne sont généreux qu'en paroles. Les délais certes ne sont pas épuisés. Mais, comparaison horlogère, la pendule tourne.

A. G.

EN BREF

Ne croyez pas tout ce qui s'écrit sur Haïti et le Jeanclaudisme. Edouard Chambost y a découvert (*Impact*, juin 85) un nouveau Paradis Fiscal (avec deux majuscules) d'expression française. Au surplus, «Haïti accorde sa nationalité et un passeport à ses investisseurs». Qu'attendez-vous pour quitter la Suisse?

* * *

Le rapport de la SSR pour 1984 renseigne sur l'affiliation syndicale ou l'absence d'affiliation des collaborateurs assujettis à la Convention collective de travail. Sur les 3243 employés assujettis, 1332 sont affiliés au Syndicat suisse des mass media

(SSM), rattaché à l'Union syndicale suisse, 764 sont affiliés à la Fédération des employés de la radiodiffusion et de la télévision suisse (FERTS) et 1147 ne sont pas organisés.

A la radio, les membres de la FRTS sont majoritaires; à la télévision ce sont ceux du SSM; à la direction générale ainsi qu'aux directions régionales les non-organisés sont les plus nombreux.

* * *

Greenpeace lance une campagne de recrutement en Suisse. Elle a été confiée à une agence publicitaire zurichoise.

* * *

Redécouverte du référendum dans des associations privées: les membres du Syndicat des services publics seront appelés prochainement à se pronon-

PATOIS

Enfants prodiges

Les Rhéto-romanches fêtent les 2000 ans de leur langue. La France crée un Conseil national des langues et cultures nationales. Nos compatriotes suisses alémaniques perfectionnent leurs dialectes. Nos patoisants ont décrété 1985 «Année du patois». Mais qu'en savons-nous?

Le 8 août, *Libération* a consacré la première page de son numéro à la reproduction d'une phrase connue dans plusieurs langues de l'Hexagone. Bien avant lui, en 1894, les auteurs du recueil «Le Patois Neuchâtelois» avaient transcrit dans de nombreux patois de chez nous et d'ailleurs la première phrase de la parabole de l'«Enfant prodige». Plus de septante versions dans toute la Lotharingie, de Cambrai jusqu'aux rives de la Méditerranée. Quelques exemples:

Valais	Saint-Luc	Oun omo avéye dou fèss
	Vétroz	On omo l'avai dou matton
Vaud	Montreux	On omo avai dou valet
	Sainte-Croix	N'ome avai dou valet
Genève	Environs	On ome avai dou garçon
Fribourg	Basse-Gruyère	On oumou l-avey dou fe
	Estavayer	On omou avain dou fe
Neuchâtel	Le Locle	An'ome avai do boueube
	Valangin	On ome avé do valet
Jura	Delémont	In hanne èvè dou fé
Jura bernois	Val de	
	Saint-Imier	Enn ome avai do fez

Ces patois ne sont pratiquement plus parlés et pourtant ils vivront longtemps encore dans les bibliothèques.

cer sur le nouveau barème de cotisations adopté par le congrès de Lugano de ce printemps. Soixante-huit sections (il en fallait 33) ont demandé ce vote.